

BE-A0542\_715505\_715489\_FRE

Henin C. avec la collaboration de  
Vanleynseele S., Inventaire des archives du  
notaire Joachim Vaes (1592-1634)



Het Rijksarchief in België  
Archives de l'État en Belgique  
Das Staatsarchiv in Belgien  
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

---

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	3
Consultation et utilisation.....	4
Conditions d'accès et de reproduction.....	4
Instruments de recherche.....	4
Histoire du producteur et des archives.....	5
Producteur d'archives.....	5
Nom.....	5
Histoire institutionnelle/Biographie/Histoire de la famille.....	5
Archives.....	5
Historique.....	5
Acquisition.....	6
Contenu et structure.....	7
Contenu.....	7
Sélections et éliminations.....	7
Mode de classement.....	7
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	9
Archives du notaire Vaes Joachim.....	9
1 - 4 Minutes des actes notariés. 15 jan. 1592 - 19 avr. 1634.....	9

## Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:  
Notaire Vaes Joachim

Période:  
1592-1634

Numéro du bloc d'archives:  
BE-A0542.653

Etendue:

- Dernière cote d'inventaire: 4
- Etendue inventoriée: .25 m

Dépôt d'archives:  
Archives de l'Etat à Louvain-le-Neuve

Producteurs d'archives:  
Vaes, Joachim (notaire), 1592-1633

## Consultation et utilisation

### *CONDITIONS D'ACCÈS ET DE REPRODUCTION*

Conformément à l'article 62 de la loi du 25 ventôse an XI (16 mars 1803), seuls les actes et les répertoires notariaux de plus de 100 ans sont publics.

Quiconque peut les consulter sans justifier de son identité. Leur consultation est toutefois soumise aux règlements en vigueur aux Archives de l'État. Seules les reproductions obtenues par numérisation (scanner) ou par reader-printer sont autorisées. La reproduction des actes de plus de 100 ans est en principe libre. Elle est soumise au tarif en vigueur aux Archives de l'État.

### *INSTRUMENTS DE RECHERCHE*

Cet inventaire remplace l'ancien instrument de recherche en ce qui concerne les archives décrites dans le présent inventaire : LAURENT R., VANRIE A. *Archives notariales du Brabant wallon*, 2000 (Archives de l'État à Louvain-la-Neuve, *Instruments de recherche à tirage limité*, 1).

---

Histoire du producteur et des archives

### *PRODUCTEUR D'ARCHIVES*

NOM

Vaes Joachim.

### HISTOIRE INSTITUTIONNELLE/BIOGRAPHIE/HISTOIRE DE LA FAMILLE

Vaes Joachim fut admis notaire à Jodoigne par le Conseil de Brabant le 22 janvier 1592 <sup>1</sup>. Il y instrumenta du 15 janvier 1592 au 19 avril 1634.

### *ARCHIVES*

#### HISTORIQUE

Le 7 octobre 1531, Charles Quint posait les bases du notariat au sein des Pays-Bas en imposant un examen aux candidats notaires. Dès 1540, il fut ordonné aux notaires, sous peine de privation de leur office, d'enregistrer dans l'ordre chronologique les actes qu'ils délivraient et de les signer. Malgré ces dispositions, les disparitions d'actes notariaux étaient fréquentes. Pour y remédier le Conseil de Brabant institua, le 18 mai 1680, le Notariat général de Brabant. Celui-ci fut chargé de conserver les protocoles des notaires et d'en délivrer d'éventuelles copies. Initialement, l'ensemble des protocoles du duché de Brabant devait être déposé au Notariat général. Toutefois, au cours du XVIII<sup>ème</sup> siècle différentes villes dont celle de Nivelles obtinrent l'autorisation de conserver les minutes des notaires décédés dans l'étendue de leur ressort respectif. Le Notariat général du Brabant s'installa dans un premier temps au sein des locaux du Conseil de Brabant et les minutes notariales furent conservées avec les archives dudit conseil dans les locaux de la Grande Boucherie à Bruxelles. Après le bombardement de Bruxelles en août 1695 et l'incendie qui ravagea le siège du Conseil de Brabant, les protocoles qui n'avaient pas été détruits furent transférés dans la porte de la première enceinte dite de Treurenberg avant de rejoindre, en 1783, le nouvel hôtel du Conseil de Brabant près du Parc de Bruxelles.

Le notariat général de Brabant disparut lors de la suppression du Conseil de Brabant en 1795. Les archives du notariat général de Brabant furent alors déplacées au palais de justice de Bruxelles. Sous le régime français, les notaires deviennent des fonctionnaires publics. Les actes notariés devaient obligatoirement être présentés à l'enregistrement. Par arrêté royal du 18 décembre 1858, ils furent versés aux Archives générales du Royaume, en même temps que les archives du Conseil de Brabant, de l'Office fiscal, de la

---

1 GALESLOOT L., Inventaire général du Brabant et des protocoles qui y sont réunis, Bruxelles, 1862, p. lxxxv.

Cour féodale et du Grand Conseil de Malines. En 1862, Louvain, Tirlemont, Léau et Nivelles firent de même.

## ACQUISITION

Conformément à ces dispositions légales, les minutes du notaire Joachim Vaes furent initialement conservées au greffe du Tribunal de première instance de Louvain avant de rejoindre les Archives générales du Royaume en 1862<sup>2</sup>. Lors de la création du dépôt des archives de l'État à Louvain-la-Neuve en 2008, les minutes de ces notaires y seront transférées.

---

2 GALESLOOT L., Inventaire général du Brabant et des protocoles qui y sont réunis, Bruxelles, 1862, p. 31.

---

## Contenu et structure

### *CONTENU*

Les archives notariales comprennent trois types de documents : les répertoires de minutes, les minutes et les tables alphabétiques. Les répertoires des minutes sont des listes récapitulatives des actes passés, qui précisent les noms des parties, les types d'actes et la date des actes. Ces listes sont le plus souvent présentées de manière chronologique.

La minute désigne l'original d'un acte authentique reçu par le notaire et conservé par lui. Sur base de cet original, le notaire délivre des copies (copies simples, authentiques, exécutoires) aux particuliers. Contrairement aux minutes, dans le cas d'actes reçus en brevet par le notaire l'original est remis aux clients, ce qui explique leur absence dans les archives notariales.

### Langues et écriture des documents

Les documents décrits dans le présent inventaire sont en français.

### *SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS*

Les minutes et répertoires d'actes notariés doivent être intégralement conservés.

### *MODE DE CLASSEMENT*

Initialement, les archives de Joachim Vaes faisaient partie de la collection " Archives notariales du Brabant wallon " et portaient la cote 13735 à 13738. Conformément aux directives <sup>3</sup>, il fut décidé de constituer des fonds distincts pour chaque notaire ayant instrumenté. Une table de concordance entre l'ancienne et la nouvelle numérotation de ce fonds est donnée en annexe de cet inventaire.

Ce fonds se compose exclusivement de minutes classées chronologiquement.

---

3 Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les provinces, Instructions et recommandations pour le dépôt, la consultation et la reproduction des minutes et des répertoires de notaires, 2006.





---

## Description des séries et des éléments

### ARCHIVES DU NOTAIRE VAES JOACHIM

- |          |  |          |
|----------|--|----------|
| <b>1</b> | <i>1 - 4 MINUTES DES ACTES NOTARIÉS. 15 JAN. 1592 - 19 AVR. 1634.</i><br>15 jan. 1592 - 25 sept. 1602. | 1 volume |
|          | Vaes, Joachim (notaire), 1592-1633   |          |
| <b>2</b> | 5 jan. 1603 - 27 nov. 1617.  | 1 volume |
|          | Vaes, Joachim (notaire), 1592-1633   |          |
| <b>3</b> | 12 jan. 1618 - 9 nov. 1624.  | 1 volume |
|          | Vaes, Joachim (notaire), 1592-1633   |          |
| <b>4</b> | 1er jan. 1625 - 19 avr. 1634.  | 1 volume |
|          | Vaes, Joachim (notaire), 1592-1633   |          |